

# L'ASSURANCE DE DOMMAGES AUX BIENS DES PROFESSIONNELS EN 2021

---

ASSURANCES DE BIENS  
ET DE RESPONSABILITÉ

## Synthèse

Les cotisations perçues au titre de l'assurance de dommages aux biens des professionnels (hors agricoles) s'élèvent à 7,3 milliards d'euros en 2021, en hausse de 6,9 % par rapport à 2020. Cette forte hausse vient effacer la baisse des cotisations qu'a connue le marché des professionnels sous les effets liés à la crise de la Covid-19 ainsi que des mesures extracontractuelles prises par les assureurs au bénéfice des assurés (annulation, gel et/ou réduction des primes).

27 % de ce montant (soit 2,0 Md€) correspondent à l'assurance multirisques des artisans, commerçants et prestataires de services (MACPS), 32 % (2,3 Md€) correspondent à l'assurance des risques industriels et les 41 % restants (soit 3,0 Md€) à d'autres catégories de contrats telles que les collectivités locales et territoriales, les immeubles, les risques techniques, les garages et concessions et le risque cyber.

Après une année 2020 difficile, le rapport sinistres à primes (S/P) de la branche est en baisse de 22 points de pourcentage pour s'établir à 54 % (hors catastrophes naturelles) en 2021. Cette baisse provient particulièrement du marché des ACPS (-52 points de pourcentage) et, dans une moindre mesure, sur celui des risques relevant du TRE (-19 points de pourcentage). Comparée à 2019, le rapport S/P de l'ensemble la branche des dommages aux biens des professionnels baisse de 16 points de pourcentage. Il faut remonter à l'exercice 2016 pour retrouver un niveau inférieur (52 %).

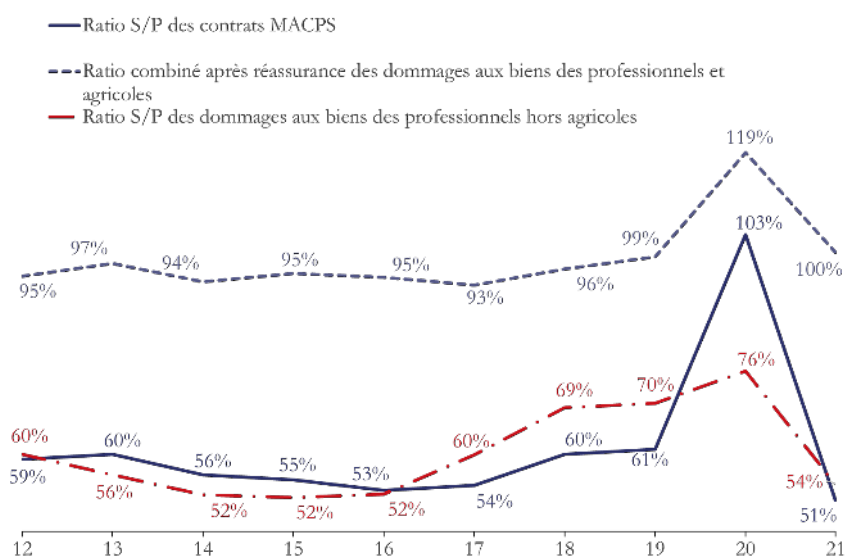
Après une baisse historique en 20 ans des cotisations afférentes aux contrats MACPS en 2020 sous les effets de la crise de la Covid-19, celles-ci retrouvent du dynamisme avec une hausse de 8,9 % en 2021. L'évolution de l'indice FFB de 4,8 % en 2021 a fortement contribué à cette croissance des cotisations.

La fréquence des sinistres MACPS recule de 10 points par rapport à 2020 pour s'établir à 110 ‰ ; elle demeure cependant supérieure à celle d'avant crise (100 ‰ en 2019). Le coût moyen des sinistres diminue également (-41 % par rapport à 2020). Ces deux baisses ont permis une diminution globale de 46 % de la charge des sinistres de ce marché en 2021 tandis que le rapport S/P recule de 52 points de pourcentage pour s'établir à 51 %, ce qui constitue le niveau le plus faible jamais enregistré depuis 1974 (début du suivi statistique de la branche).

En 2021, le nombre et la charge de sinistres de dommages aux biens des professionnels (hors agricole) supérieurs ou égaux à 2 millions d'euros s'inscrivent en baisse de respectivement 29 % et 10 % par rapport à 2020.

Hors catastrophes naturelles, le nombre de sinistres graves s'établit à 99 (-40 par rapport à 2020) pour une charge vue à fin 2021 de 675 M€ (-46 M€ par rapport à 2020).

- ◆ *Historique du rapport S/P des dommages aux biens des professionnels hors agricoles, des contrats MACPS et du ratio combiné après réassurance des dommages aux biens des professionnels y compris agricoles*



## Chiffres clés

### Ensemble des dommages aux biens des professionnels

	Primes en M€	Nombre de Contrats <sup>(3)</sup>	Prime moyenne en euros	Fréquence en ‰	Coût moyen en euros	S/P en %
<b>Ensemble des dommages aux biens des professionnels</b>	7 262	5 150 000	1 410	148	5 150	54
Risques relevant du TRE	2 300	180 000	12 820	520	15 350	62
ACPS <sup>(2)</sup>	1 990	2 890 000	690	110	3 200	51
Collectivités locales et territoriales (hors TRE, immeubles et risques techniques)	380	81 500	4 660	1 010	3 130	68
Immeubles <sup>(1)</sup>	1 130	730 000	1 550	198	3 350	43
Risques Techniques	570	301 600	1 890	75	11 950	47
Garages et concessions <sup>(2)</sup>	400	166 700	2 400	231	6 320	61
Cyber – risques (hors risques informatiques)	219	ns	ns	ns	ns	ns
Autres et non ventilés	473	ns	ns	64	14 810	55

(1) Patrimoines immobiliers, copropriétés, foncières, bailleurs sociaux, etc., à usage d'habitation, mixtes ou activités tertiaires gérés par des professionnels (hors PNO ou CNO des particuliers, hors immeubles de grande hauteur et locaux abritant des activités relevant du TRE).

(2) Y compris 200 M€ de primes au titre des garages ACPS.

(3) Estimation du nombre de contrats sur la base de la prime moyenne par sous-catégorie observée dans l'enquête France Assureurs. Ces estimations sont à considérer avec prudence en regard de la représentativité des sociétés répondantes et du fait que la prime moyenne est à la part en cas de coassurance.  
ns : non significatif.

### Multirisques des artisans, commerçants et prestataires de services

	Cotisations (en M€)	Prime moyenne (en €)	Fréquence des Sinistres (en ‰)		Sinistre moyen (en €)		S/P (en %)	
	2021	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
<b>Artisans</b>	438	560	132	93	5 805	3 085	145	51
<b>Commerçants</b>	303	960	174	117	4 570	4 435	87	54
↳ Alimentation	111	1 010	224	157	3 980	5 120	91	80
↳ Autres	192	935	147	96	5 065	3 825	84	39
<b>Prestataires de services</b>	812	690	136	132	5 455	2 750	129	53
↳ Hôtels <sup>(1)</sup> , cafés, restaurants, tabacs et traiteurs	229	1 335	364	195	7 430	4 710	207	69
↳ Associations	268	685	ns	206	ns	1 880	ns	56
↳ Autres	315	510	106	68	3 720	2 855	84	38

(1) Hors grands risques relevant du Traité des Risques d'Entreprises

ns : non significatif

### Sinistres importants supérieurs ou égaux à 2 M€ (hors catastrophes naturelles)

	2020		2021	
	Montant (en M€)	En %	Montant (en M€)	En %
2 M€ ≤ coût du sinistre < 10 M€	480	66,6	334	49,4
10 M€ ≤ coût du sinistre < 50 M€	189	26,2	282	41,8
50 M€ ≤ coût du sinistre	52	7,2	59	8,7
<b>Ensemble</b>	721	100,0	675	100,0



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.